



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2026

Délibération n°2026072

Date de convocation : 21/07/2026

Membres en exercice : 29
Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30-07-2026



L'an deux mille vingt-six le vingt-six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Benoit VALENZUELA.

Excusés :

Alain CHAZOT pouvoir à Alexandra CAMBON
Sabine COURRIEU pouvoir à Xavier MOUREAU
Jean Paul TESTUT pouvoir à Audrey JULLIEN
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**URBANISME / DENOMINATION VOIRIE / OPERATION CHAPELET PROMOTION /
CABINET MEDICAL PARTAGE ET BATIMENTS A USAGE DE LOGEMENTS**

Le 22 mars 2023, le permis de construire n°PC084 039 23 N0016 a été accordé pour une opération d'aménagement de la friche SERDA prévoyant la création d'une voie nouvelle ainsi que la construction de quatre bâtiments comprenant :

- Bâtiment A : 30 logements en accession à la propriété en R+3 ;
- Bâtiment B : 24 logements locatifs sociaux en R+3 ;
- Bâtiments C et D : des bureaux et activités de services avec accueil d'une clientèle.

Ce permis a par ailleurs fait l'objet d'un premier permis modificatif n° 084 039 23 N0016 M01 accordé le 10 juillet 2024, puis d'un second permis modificatif n° 084 039 23 N0016 M02 accordé le 14 février 2025.

Afin de faciliter le repérage des lieux par les services de secours (SAMU, services d'incendie et de secours, gendarmerie), les services postaux, les différents concessionnaires de réseaux, ainsi que l'ensemble des services publics et privés intervenant sur le territoire communal, il convient d'identifier clairement les voies desservant cette opération et de permettre la numérotation des futures constructions.

La commission urbanisme réunie le 1er juin 2026 a souhaité proposer à l'assemblée délibérante la dénomination de la voie permettant l'accès aux quatre futurs bâtiments de l'opération :

Délibération n°2026072

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400398-20260728-DCM2026072-

- **Rue Robert Debré**

Afin de permettre l'adressage des futures constructions, il est également proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer les numéros suivants aux bâtiments desservis par cette voie :

- **Bâtiment A** : n° 14 Rue Robert Debré ;
- **Bâtiment B** : n° 16 Rue Robert Debré ;
- **Bâtiment C** : n° 18 Rue Robert Debré ;
- **Bâtiment D** : n° 20 Rue Robert Debré.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les permis de construire n°084 039 23N0016 accordé en date du 22/03/2023, n°084 039 23 N0016 M01 accordé le 10/07/2024 et le n°084 039 23N0016 M02 accordé le 14/02/2025 ;

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de cette voie afin de permettre l'adressage des futures constructions ;

Le conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination de la voie desservant l'opération autorisée par le permis de construire n° 084 039 23 N0016 et ses modificatifs, sous le nom de « **Rue Robert Debré** » ;
- **APPROUVE** les adresses suivantes aux bâtiments composant l'opération :
 - o Bâtiment A : n° 14 Rue Robert Debré ;
 - o Bâtiment B : n° 16 Rue Robert Debré ;
 - o Bâtiment C : n° 18 Rue Robert Debré
 - o Bâtiment D : n° 20 Rue Robert Debré ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'enregistrement de ces adresses dans la Base Adresse Locale (BAL) et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

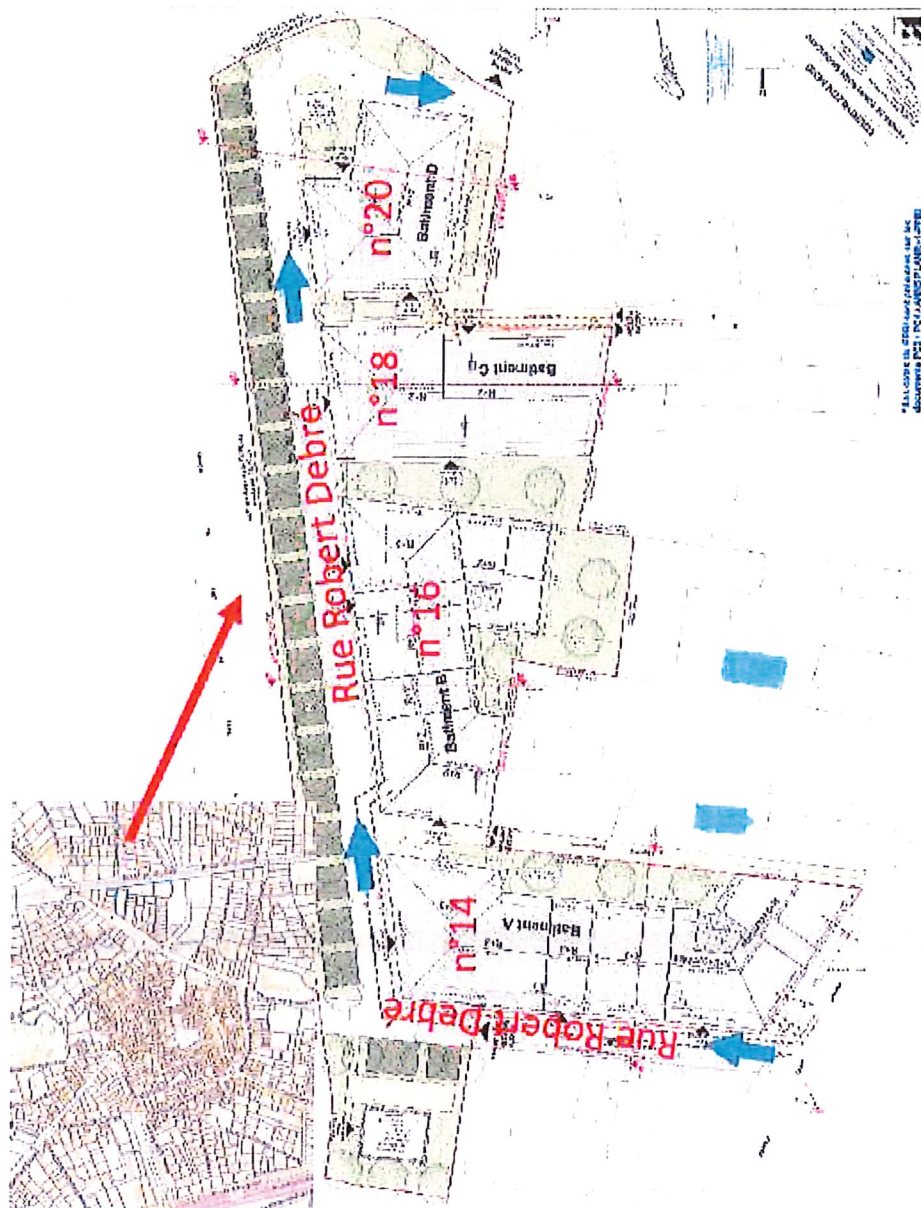
Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-064-218400398-20260728-DCN2026072-